



# BILAN D'ACTIVITE DU COMITE CHOMEURS

SEPTEMBRE 2009

## N°2

### UNE REPRISE D'ACTIVITE SOUS LE SIGNE DE LA PREPARATION DU CONGRES CONFEDERAL

Réunion de rentrée syndicale le 10 Septembre 2009, reprise d'activité et mouvements syndicaux en perspective... La rentrée s'annonce agitée.

La Confédération syndicale internationale à laquelle adhèrent la CGT et les autres confédérations syndicales françaises a décidé de faire du 7 octobre la "Journée mondiale pour le travail décent".

En 2008, partout dans le monde, alors que retentissaient les premiers effets sociaux de la crise financière, cette journée avait été la première réponse des salariés à la crise. Elle avait donné lieu à 616 initiatives dans 130 pays. En France, elle avait été marquée par une mobilisation unitaire qui avait ouvert la voix à d'autres journées. Dans les semaines à venir seront annoncées les formes de la mobilisation dans notre pays pour cette journée mondiale.

L'ensemble des entreprises ne reprendront pas leur pleine activité en cette rentrée et un certain nombre d'entre elles se préparent à mettre en place quelques plans de licenciement... et ce malgré les bénéfices engrangés par certaines d'entre elles. Ce qui n'augure rien de bon pour les chiffres du chômage qui après une légère baisse estivale (due à l'embauche dans le milieu touristique qui prendra fin rapidement), d'où une hausse à venir évidente des chiffres.

Ce sur quoi doit s'ajouter la prochaine révision à la hausse du forfait hospitalier. Ce qui une fois de plus va pénaliser les plus fragiles d'entre nous qui n'auront pas les moyens de faire face à l'augmentation de leurs charges financières pour se soigner.

L'UNEDIC recense près de 2 300 000 chômeurs indemnisés fin juin 2009. Mais ce chiffre atteint 3 880 000 personnes lorsqu'on prend en compte les privés d'emploi bénéficiaires d'allocations de solidarité, de formation ou de reclassement. La population salariée qui ne dispose pas pour vivre d'un salaire ou d'un revenu décent du fait de l'explosion de la précarité dépasse largement les 5 millions de personnes. En un an, le nombre total de chômeurs indemnisés s'est accru de 370 000, soit 2,4 % des salariés du privé. La baisse de l'emploi salarié a atteint 400 000 unités. Elle se concentre dans l'industrie manufacturière, en raison des suppressions d'emplois permanents et de la non reconduction des contrats d'intérim.

Il est urgent de faire face aux enjeux à venir. Les attentes sont fortes, dans un contexte de crise durable. Des questions se posent sur les conditions à réunir pour que la voix des salariés et des privés d'emploi s'exprime avec plus de force et qu'elle soit entendue.

Yohan DRIAN

#### Dans ce bilan :

EDITO	P.1
Hausse du forfait hospitalier	P.2
La Meurthe & Moselle bouge	P.3
La mobilisation a payée	P.3
Conférence de presse de rentrée de la CGT	P.4
Bulletin de syndication	P.4

#### PROCHAIN RENDEZ-VOUS

**MANIFESTATION  
JOURNEE  
MONDIALE POUR  
LE TRAVAIL  
DECENT**

**7 OCTOBRE 2009**

**RENDEZ-VOUS  
PLACE STANISLAS**

**54000 NANCY**

## HAUSSE DU FORFAIT HOSPITALIER

Le montant des charges de santé ont augmentées de 1,1 % en 4 ans.

Avec pas moins de 25 % de hausse en une seule fois, les plus fragiles auront du mal à

Plus l'état se désengage, plus les mutuelles prennent le relais et plus leurs tarifs augmentent. Ce qui fragilise les plus démunis.

8 % des français n'ont pas les moyens de payer une mutuelle, un chiffre qui ne fait qu'augmenter.

La progression est très lente, mais elle est aussi régulière depuis quelques années. En 2008, la somme qui restait à la charge des Français après remboursement de la Sécurité sociale et des mutuelles représentait 9,4 % de la consommation de biens et de services médicaux, contre 9 % un an plus tôt et seulement 8,3 % en 2004. Ces données ont été publiées par la DREES (ministère de la Santé). Les ménages ont déboursé 16,1 milliards d'euros pour se soigner l'an dernier. Dans le même temps, la part des organismes complémentaires a aussi légèrement progressé, mais pas assez pour compenser le recul de la Sécurité sociale.

Comme il faut bien que quelqu'un comble le trou de la sécurité sociale, le gouvernement a trouvé la solution : augmenter le forfait hospitalier de 16 à 20 € par jour, soit 25 % d'augmentation ! Il est vrai que le ministre du budget, Eric Woerth, a tenu à préciser « qu'un certain nombre de Français sont dispensés de ce forfait ».

En reconnaissant qu'il envisage de relever le forfait hospitalier et de moins bien rembourser certains médicaments, le gouvernement vient de relancer un débat politiquement sensible : celui de l'évolution de la prise en charge des dépenses de santé. Le ministre du Budget a confirmé hier que le relèvement du forfait hospitalier était envisagé, sans que rien ne soit décidé sur son niveau.

La part des dépenses d'hospitalisation prises en charge par la Sécurité sociale ne recule que très peu sur le long terme. En douze ans, de 1995 à 2007, elle est passée de 92,2 % à 91,1 % (voir graphique). Et, dans le même temps, la part assurée par les ménages a même reculé, passant de 3,3 % à 2,5 %, parce que les organismes complémentaires (mutuelles, assurances) ont pris le relais (en contre partie d'une augmentation moyenne de 25 % de leurs tarifs en 4 ans). Les plus défavorisés, comme les bénéficiaires de la CMU, sont quant à eux exonérés des dépassements d'honoraires ou du forfait hospitalier.

" Mais ces chiffres sont trompeurs, analyse Bruno Palier, chercheur du CNRS à Sciences po, car ils agrègent des situations très différentes. " Les personnes qui souffrent de maladies graves ou chroniques (cancer, diabète, dépression...) bénéficient du régime des affections de longue durée, qui assure une prise en charge à 100 % pour tous les soins relevant de leur pathologie. " Mais, pour tous les autres, c'est-à-dire l'immense majorité des Français, la prise en charge recule, notamment pour ceux qui n'ont pas de mutuelle - 8 % des Français - ou une mauvaise couverture complémentaire ", insiste le chercheur. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie avait soulevé le problème spécifique du forfait hospitalier au printemps.

### Le financement des dépenses de santé

	2004	2008
Sécurité sociale	77,1 %	75,5 %
Etat (CMU ...)	1,4 %	1,3 %
Organismes complémentaires*	13,2 %	13,7 %
Ménages	8,3 %	9,4 %

\* Mutuelles, assurances, institutions de prévoyance

« Les Echos » / Source : Drees

" Les frais hospitaliers sont à la fois de très loin les mieux couverts en moyenne et, en même temps, les premiers responsables des taux d'effort excessifs, notamment pour les ménages modestes dépourvus de couverture complémentaire ou dont le contrat n'offre que des garanties limitées, notait-il dans un rapport. On devrait corriger ces situations. "

Opposée à l'instauration du forfait hospitalier et à toutes les franchises médicales qui l'ont suivie, la Cgt demande la suppression de toutes ces taxations supplémentaires en direction des malades. La Cgt s'oppose fermement à cette nouvelle ponction sur les assurés sociaux et en particulier les plus vulnérables d'entre eux, les malades. Il est urgent de remettre en place un système de prise en charge équitable et transparent.

## LA MEURTHE & MOSELLE BOUGE

**La création du Comité Départemental CGT des « Privés d'Emplois et Précaires » a apporté sa petite révolution dans la représentation des chômeurs au sein de la CGT.**

Il nous faut dépasser les visions archaïques des chômeurs dans la société actuelle, la CGT afin d'y faire face, a décidé de syndiquer les chômeurs depuis 1995, et depuis sa structuration, ce syndicat n'a eu de cesse de prendre de l'importance, même si beaucoup reste encore à faire. Beaucoup trop d'entre nous sont syndiqués « en isolés », il est grand temps de ne plus mettre les chômeurs dans un placard et d'entendre leurs besoins et leurs revendications.

La Meurthe et Moselle connaît une hausse de 27,5 % de chômeurs en comparaison à la même période l'an passé, le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 2,4 % avant l'instauration du RSA. Plus que jamais en cette situation de crise actuelle, les chômeurs ont besoins d'être entendus et d'être écoutés.

Des comités existaient déjà localement (Nancy et Longwy), qui était soit en sommeil, soit connaissaient une baisse d'activité, mais rien n'avait été fait pour permettre une véritable représentation des chômeurs à l'échelle du département, c'est désormais chose faite.

Le but n'est en aucun cas de prendre la place des structures locales existantes, mais au contraire de les aider et les soutenir dans leur développement. Le but de la création de cette structure départementale est de faire circuler l'information et de coordonner des actions au quatre coins de la Meurthe & Moselle. Car isolés dans un coin, chaque structure ne peut espérer être entendu sans relais à l'échelon supérieur.

C'est pourquoi, nous engageons le dialogue avec les unions locales afin de remettre en service, de soutenir l'activité et de créer de nouvelles structures pour accueillir les privés d'emploi et précaires dans de meilleures conditions ? Ainsi les divers comités continuent leurs activités où se remettent en service tandis que d'autres sont en projet de création (plus d'informations prochainement).

Nous avons également mis en place un blog départemental à l'adresse suivante : <http://cgtchomeurs54.over-blog.com/> afin de vous tenir informé des actions, mettre en ligne les tracts, et faire circuler les informations nationales et l'actualité des comités.

Avec 27,5 % de hausse en un an, les chômeurs ont besoin de se structurer pour être réellement entendus.

Le but n'est en aucun cas de prendre la place des différentes structures locales existantes, mais au contraire de les aider et les soutenir dans leur développement.

## La mobilisation a payée

L'audience du 29 juin dernier et le réquisitoire du procureur de la république ne laissaient présager rien de bon, on pouvait même craindre une peine d'emprisonnement.

La justice en a décidé autrement parce que la mobilisation a été forte pour dénoncer cette machination organisée par des cadres d'ADOMA.

Les injures publiques ont été abandonnées, le tribunal a prononcé la relaxe. Les soit disant menaces de mort, effacées, le tribunal a prononcé la relaxe.

Le tribunal n'a retenu que la « bousculade » et condamne Charles à verser 1 euro symbolique de dommages et intérêts et le condamne à une amende de 500 euros.

Même si nous exigeons la relaxe totale, la machination n'a pas pris et Charles et les salariés d'ADOMA en sortent grandis.

Le Comité National des privés d'emploi et précaires se félicite de cette victoire et renouvelle son soutien à Charles, aux salariés d'ADOMA et à tous ceux qui luttent au quotidien pour la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés.

